

PLATEFORME PCQ – VOLET FORÊT

REDONNER LA FORÊT AUX RÉGIONS, AUX TRAVAILLEURS ET
AUX COMMUNAUTÉS QUI LA FONT VIVRE

Constats

La forêt québécoise est au cœur de notre identité, de notre économie et de la vitalité de plusieurs régions : elle soutient plus de 57 000 emplois, génère environ 6,6 milliards de dollars de PIB, représente 11,5 milliards de dollars d'exportations et contribue à l'activité économique de centaines de municipalités, notamment dans près de 150 municipalités où le secteur représente plus de 10 % des emplois.

Les forêts privées jouent également un rôle stratégique. Représentant environ 8 % des forêts québécoises, elles sont réparties entre près de 163 000 propriétaires et fournissent, selon les années, de 14 % à 21 % du bois récolté au Québec. Concentrées principalement dans le sud de la province, elles contribuent directement à l'approvisionnement des usines de transformation ainsi qu'à la production de bois de chauffage et de produits de l'érable. En 2024, la forêt privée a fourni 6,4 millions de mètres cubes de bois, soit 21 % de l'approvisionnement québécois en bois rond, et généré 539 millions de dollars de revenus. La sylviculture et la transformation du bois provenant des forêts privées soutenaient par ailleurs environ 24 300 emplois et généraient un chiffre d'affaires estimé à 4,7 milliards de dollars.



Dans plusieurs communautés, au-delà d'être une ressource naturelle, la forêt est un gagne-pain, une culture, une fierté et un lien direct avec le territoire. De nombreuses familles québécoises vivent de la forêt depuis des générations. De nombreux entrepreneurs y ont investi leur vie. Mais aujourd'hui, le secteur forestier traverse une crise profonde.

En 2025, le Québec a exporté pour 10,3 milliards de dollars de produits forestiers, dont près de 9 milliards de dollars vers les États-Unis. Cette concentration, qui représente environ 87 % de nos exportations forestières internationales, rend la filière forestière particulièrement vulnérable aux décisions de Washington. Les droits antidumping, compensateurs et autres tarifs américains frappent durement nos entreprises : dans le secteur du bois d'œuvre résineux, leur taux combiné atteint actuellement 45,16 %.

Cette pression se traduit déjà par des arrêts et des réductions de production, et le gouvernement du Québec estime que près de 30 000 emplois pourraient être menacés par la crise actuelle. Dans un secteur qui compte près de 2 000 établissements, environ 240 titulaires de permis de transformation primaire et des retombées dans des centaines de municipalités, ce sont les travailleurs, les sous-traitants et les régions forestières qui paient le prix de cette dépendance au marché américain.

Les conséquences se répercutent aussi directement sur les quelque 162 900 propriétaires forestiers privés du Québec, sur les producteurs de bois ainsi que sur les ouvriers sylvicoles, les conseillers forestiers, les entrepreneurs de récolte et les transporteurs.

À cela s'ajoutent des coûts de récolte et de production en hausse, une acceptabilité sociale plus fragile, les feux de forêt, les épidémies d'insectes et un régime forestier trop centralisé, trop rigide et trop imprévisible.

Le régime de gestion des forêts adopté à la suite du documentaire *L'Erreur boréale* devait offrir de la stabilité et une pérennité. Il a plutôt créé de l'imprévisibilité. Il devait mieux organiser l'accès à la ressource. Il a souvent compliqué l'attribution du bois. Il devait permettre une gestion durable et efficace. Il est devenu un labyrinthe administratif, autant en forêt privée qu'en forêt publique.

Pendant ce temps, ceux qui connaissent réellement la forêt : les travailleurs, les ingénieurs forestiers, les producteurs privés, les entreprises, les municipalités, les MRC, les communautés autochtones et les régions sont trop souvent tenus loin des décisions.

Le Québec ne peut pas prétendre soutenir ses régions tout en laissant les décisions forestières se prendre loin du terrain. Le Québec ne peut pas prétendre défendre ses travailleurs tout en imposant à toute la chaîne de production une taxe carbone, de la paperasse, des délais et de l'imprévisibilité. Il faut changer de modèle. La forêt doit redevenir un moteur de prospérité, de liberté économique et de fierté régionale.

Notre vision

Le PCQ veut faire de la foresterie une activité économique prioritaire. Nous sommes le parti de l'économie, des ressources naturelles et des régions. La forêt rejoint directement ces trois dimensions. Notre vision est celle d'un gouvernement partenaire et facilitateur. Un gouvernement qui fixe des objectifs clairs de régénération, de protection, d'innovation et de création de richesse, et qui cesse de dicter chaque décision à partir de Québec.

Un gouvernement qui fait confiance à ceux qui connaissent la forêt. La foresterie doit redevenir un secteur prioritaire, compétitif et moderne. Elle devra reposer sur une planification régionale à long terme, des garanties d'approvisionnement plus prévisibles, une meilleure contribution de la forêt privée, une collaboration réelle avec les Premières Nations et les autres acteurs de la forêt (pourvoires, ZEC, acériculteurs, récréotourisme, etc.), une réduction majeure de la bureaucratie et une stratégie industrielle tournée vers la transformation locale et permettant de limiter notre dépendance aux États-Unis.



Nos principes

1. La régionalisation

La forêt doit être gérée plus près du terrain. Québec doit conserver les grandes orientations nationales, mais la planification, les priorités et l'adaptation des moyens doivent être régionalisées. Les régions forestières connaissent leurs chemins, leurs usines, leurs travailleurs, leurs contraintes, leurs usages récréatifs, leurs enjeux de conservation et leurs besoins économiques. La gestion forestière doit donc mieux intégrer les régions, les MRC, les municipalités, les communautés autochtones et les acteurs du terrain.

2. La compétitivité

Le Québec ne peut pas défendre ses travailleurs forestiers sans défendre la compétitivité de ses entreprises. Chaque taxe inutile, chaque délai administratif, chaque formulaire répétitif, chaque incertitude sur l'approvisionnement et chaque règle mal adaptée rend nos entreprises moins compétitives. Dans un contexte de tarifs américains et de concurrence internationale, le gouvernement doit cesser d'ajouter de l'instabilité à l'instabilité.

3. La prévisibilité

Une entreprise ne peut pas investir dans une usine, une technologie ou une nouvelle ligne de transformation si elle ne sait pas si elle aura accès au bois nécessaire dans les prochaines années. La prévisibilité est une condition essentielle de l'investissement. Le régime forestier doit offrir davantage de stabilité aux entreprises, aux producteurs privés, aux travailleurs et aux communautés. Il doit aussi pouvoir offrir plus de prévisibilité aux autres usagers de la forêt : Premières Nations, pourvoiries, ZEC, etc.

4. La confiance envers les gens de terrain

Qui connaît mieux la forêt : un fonctionnaire dans une tour à Québec ou un ingénieur forestier qui est régulièrement sur le terrain? La réponse est évidente. Le PCQ veut passer d'une gestion par microgestion à une gestion par objectifs. Québec doit fixer des résultats à atteindre, puis laisser plus de liberté aux acteurs du terrain pour trouver les meilleurs moyens d'y arriver.

5. Le respect des Premières Nations

Le premier pas vers une exploitation saine, durable et stable de la forêt est la collaboration avec les Premières Nations. Les Premières Nations doivent être des partenaires dans la gestion du territoire, dans les décisions et dans les retombées économiques. Cette collaboration est une question de respect, mais aussi une condition de stabilité, d'acceptabilité sociale et d'investissement.

AFIN D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LE PCQ S'ENGAGE À

1. Abolir la taxe carbone

L'une des premières actions d'un gouvernement conservateur sera claire : abolir la taxe carbone. Dans une industrie où le transport représente une part importante des coûts, taxer le carburant revient à taxer directement la filière forestière. Selon les données du MRNF, le transport du bois rond représente à lui seul environ 30 % à 37 % des coûts d'approvisionnement en forêt publique, selon les essences. À cela s'ajoute le transport des produits finis vers les marchés. Or, le diesel est déjà frappé par la taxe québécoise sur les carburants, soit 20,2 cents le litre pour le mazout non coloré, ainsi que par la taxe d'accise fédérale de 4 cents le litre sur le diesel; le marché du carbone québécois ajoute aussi un coût carbone estimé à environ 11,4 cents le litre pour le diesel à un prix de 40 \$ la tonne. Dans ce contexte, toute hausse du coût du carburant se répercute directement sur les transporteurs, les scieries, les producteurs forestiers et les régions qui dépendent de cette chaîne d'approvisionnement.

Le PCQ abolira ce fardeau afin de redonner de l'oxygène aux entreprises, aux travailleurs et aux régions forestières.



2. Réviser en profondeur le régime forestier

Le PCQ lancera une révision en profondeur du régime forestier afin de bâtir un modèle plus simple, plus régional et plus prévisible. Cette réforme visera à simplifier l'accès à la ressource, réduire les délais administratifs, régionaliser la planification, offrir plus de prévisibilité aux entreprises, mieux intégrer la forêt privée, améliorer la coordination entre les ministères, tenir compte des Premières Nations et favoriser l'investissement dans la transformation locale. Le régime forestier doit cesser d'être un labyrinthe. Il doit devenir un outil de prospérité.

3. Régionaliser réellement la gestion forestière

Le PCQ donnera un rôle réel aux tables décisionnelles régionales dans la gestion des ressources naturelles, incluant la forêt. Ces tables devront permettre aux régions, aux MRC, aux municipalités, aux communautés autochtones et aux acteurs de la forêt de participer directement à la planification, à la priorisation et au suivi des décisions qui touchent leur territoire. Québec fixera les grandes orientations. Les régions contribueront aux décisions concrètes.

Le PCQ s'engage également à ce que les redevances tirées de l'exploitation des ressources forestières soient versées aux régions concernées selon un cadre stable, transparent et prévisible. Cette mesure permettra aux municipalités et aux régions forestières de mieux planifier leurs budgets et leurs travaux sylvicoles et d'investir à long terme dans leurs infrastructures, leurs chemins forestiers, la formation de la main-d'œuvre, la prévention des incendies, les travaux sylvicoles et la diversification de leur économie.

Ces revenus ne devront plus dépendre uniquement de décisions ponctuelles ou de programmes temporaires. Les communautés qui accueillent les activités forestières et qui en assument les répercussions sur leurs routes, leurs infrastructures et leurs services doivent pouvoir compter sur une part prévisible des retombées générées sur leur territoire.



4. Planifier l'approvisionnement et le reboisement sur 10 ans

Le PCQ mettra en place une planification forestière régionale sur 10 ans afin de donner aux régions, aux entreprises, aux producteurs privés, aux municipalités et aux travailleurs une vision claire de l'avenir. Québec rendra publics les volumes de bois disponibles, une fois le calcul fait par le forestier en chef, et les régions attribueront elles-mêmes les volumes de bois. L'aménagement forestier tiendra compte de la disponibilité de la fibre (dont le calcul demeurera la responsabilité du forestier en chef), des besoins des usines, de la régénération (sylviculture), des autres usages (pouvoiries, ZEC, producteurs acéricoles et communautés autochtones), des infrastructures et chemins disponibles ou à construire, des feux de forêt, des épidémies d'insectes et de la diversification économique des communautés forestières.

Cette approche permettra de mieux arrimer l'approvisionnement des usines, le renouvellement de la forêt et le développement régional. Grâce à une planification sur 10 ans et à des redevances versées de manière prévisible, les communautés pourront investir avec confiance, soutenir leurs travailleurs et bâtir une économie forestière plus stable et durable.

5. Alléger la réglementation

Le secteur forestier est étouffé par une réglementation trop lourde, trop dispersée et trop difficile à appliquer. Le PCQ procédera à un allègement majeur du cadre réglementaire applicable à la forêt publique et à la forêt privée. À cet effet, le PCQ harmonisera l'encadrement réglementaire à l'échelle régionale, autant pour la forêt privée que la forêt publique. Une approche davantage portée par les MRC permettra de mutualiser l'expertise technique, notamment en aménagement forestier, de réduire la fragmentation réglementaire et de mieux arrimer les règles locales aux orientations gouvernementales.

En ce sens, le PCQ reconnaîtra formellement le rôle de l'ingénieur forestier dans la supervision des interventions conformes à la réglementation en vigueur. Ainsi, les propriétaires encadrés par un ingénieur forestier pourront être exemptés de certaines obligations municipales. Cette approche introduirait un mécanisme de déclaration de conformité, simplifiant ainsi le traitement des demandes par les MRC. Considérant que l'ingénieur forestier atteste déjà la conformité des interventions, il serait redondant qu'un second professionnel doive valider cette conformité. Une telle reconnaissance permettrait de rationaliser les processus administratifs tout en assurant un haut niveau de rigueur professionnelle. L'objectif est de remplacer la lourdeur inutile par des règles claires, cohérentes et efficaces sans abandonner la protection du territoire.

6. Déployer des projets pilotes avec les Premières Nations

Le PCQ ouvrira des négociations avec les Premières Nations afin de développer une gestion plus collaborative des ressources naturelles et de la forêt. Ces discussions devront mener au déploiement de projets pilotes dans certaines régions. Le but est de bâtir des partenariats de territoire et de prospérité, pas des consultations symboliques. Les Premières Nations doivent participer réellement à la planification territoriale, à la gestion des ressources, aux retombées économiques et aux décisions liées à l'acceptabilité sociale.

7. Clarifier le statut de la forêt privée et alléger le fardeau réglementaire des producteurs privés

La forêt privée représente un potentiel important pour soutenir l'approvisionnement des usines, la vitalité économique des régions et la création de richesse locale. Mais ce potentiel est freiné par un cadre réglementaire complexe, un manque de prévisibilité et par une ambiguïté persistante : la forêt privée est actuellement traitée à la fois comme une activité liée au monde agricole et comme une composante essentielle de la filière forestière. Le PCQ lancera une consultation auprès des producteurs forestiers privés afin de clarifier le statut qu'ils souhaitent pour l'avenir. Deux options devront être évaluées clairement. La première option serait que les producteurs de boisés privés relèvent pleinement du ministère responsable des Forêts. Dans ce cas, les produits forestiers non alimentaires issus de la forêt privée ne seraient plus considérés comme des produits agricoles, mais comme une composante à part entière du secteur forestier (excluant spécifiquement la production acéricole). Cela permettrait d'introduire la concurrence dans la mise en marché collective des bois et d'arrimer davantage les règles, les programmes et les priorités de la forêt privée avec les besoins de l'industrie forestière, de l'approvisionnement en fibre et de la transformation locale. La deuxième option serait que les producteurs forestiers privés demeurent rattachés au MAPAQ. Dans ce cas, ils devraient être reconnus pleinement comme des producteurs agricoles et avoir accès aux avantages, aux programmes et aux outils auxquels ont droit les autres producteurs agricoles. Dans tous les cas, le PCQ s'engage à alléger le fardeau réglementaire des producteurs forestiers privés. Pour y arriver, un gouvernement conservateur fera relever la réglementation applicable quant à l'abattage d'arbres en forêt privée des MRC ou des tables régionales de décision, selon la volonté du milieu, afin de rapprocher les décisions du terrain, d'éviter les doublons et de mieux adapter les règles aux réalités locales.



Les régions sont mieux placées pour comprendre les particularités de leur territoire, les besoins des producteurs, les enjeux d'aménagement, les contraintes sociales et environnementales et les réalités économiques de leur région.

Le PCQ s'engage également à reconnaître officiellement le principe de résidualité, selon lequel l'approvisionnement en bois provenant de la forêt privée doit être priorisé avant de recourir à la forêt publique, lorsque cette fibre est disponible et répond aux besoins de l'industrie. En ce sens, le PCQ s'engage à ajuster les volumes de bois publics selon la disponibilité réelle et les conditions de mise en marché de la forêt privée (notamment lors d'épidémies d'insectes ou de chablis). La tarification des bois devrait aussi être faite en fonction du marché en forêt privée.

Ce principe permettra de mieux reconnaître la contribution des producteurs forestiers privés, de valoriser la mise en marché du bois privé, de réduire la pression sur la forêt publique et de favoriser une utilisation plus efficace de la ressource déjà disponible sur le territoire.

L'objectif du PCQ est simple : mettre fin à l'entre-deux actuel, réduire la paperasse et donner aux producteurs forestiers privés une vraie place dans l'approvisionnement forestier du Québec. Les propriétaires de boisés privés doivent savoir clairement de quel ministère ils relèvent, quels programmes leur sont accessibles, quelles règles s'appliquent à eux et quel rôle ils peuvent jouer dans l'approvisionnement forestier du Québec. La forêt privée doit être reconnue comme une partie importante de la solution.



8. Revoir la tarification

Le PCQ s'engage à revoir la tarification des bois en forêt publique afin de remplacer le droit de coupe minimal annuel fixe par une formule plus souple, établie sur une période de cinq ans et liée aux prix réels du bois sur les marchés. L'objectif sera de maintenir une contribution équitable de l'industrie à l'État, sans étouffer les entreprises dans les années difficiles. Les redevances devront suivre les cycles économiques au lieu d'imposer le même fardeau, peu importe la conjoncture. Le PCQ s'engage également à ce que les sommes perçues par l'État sur l'exploitation de la ressource forestière soient davantage reversées aux régions qui génèrent cette richesse. Ces revenus devront servir à soutenir la voirie forestière, la sylviculture, l'innovation, la transformation locale, la productivité des usines, la main-d'œuvre et la vitalité des communautés forestières.

9. Utiliser davantage le bois québécois et soutenir la transformation locale

Le bois est l'un des matériaux les plus locaux, les plus renouvelables et les plus stratégiques que nous possédons. Le PCQ adoptera une vraie politique d'utilisation du bois québécois dans les infrastructures publiques.

Concrètement, le PCQ s'engage à :

- Exiger que les projets publics financés par l'État évaluent une option de construction en bois ou de construction hybride dès l'étape de conception.
- Former les donneurs d'ouvrage publics (architectes, ingénieurs, chargés de projet, SQI, centres de services scolaires, CISSS/CIUSSS et municipalités) et leur donner accès à une cellule d'expertise en bois. Il faut miser explicitement sur la formation, les guides d'approvisionnement et le renforcement des compétences municipales et des experts des sociétés d'État et des ministères.
- Fixer des cibles minimales d'utilisation du bois québécois dans les infrastructures publiques.
- Mettre en place une règle de justification : lorsqu'un projet public n'utilise pas le bois alors que cette option est possible, pertinente et compétitive, le gouvernement devra expliquer pourquoi.

Il est temps que nos écoles, nos arénas, nos bâtiments publics et nos infrastructures reflètent mieux notre réalité : le Québec a du bois, du savoir-faire et des régions prêtes à créer de la richesse. L'État doit donner l'exemple.

10. Défendre nos marchés et retourner plus de retombées aux régions

Le Québec doit défendre fermement son industrie forestière face aux barrières commerciales américaines. Le PCQ offrira un appui diplomatique et stratégique ferme pour contester les tarifs sur le bois d'œuvre et défendre les intérêts du Québec. Mais nous devons aussi réduire notre dépendance au marché américain, explorer de nouveaux marchés et mieux valoriser la qualité du bois québécois. Le PCQ intégrera aussi la forêt dans son pacte régional sur les ressources naturelles. Une partie des redevances et des retombées liées à l'exploitation des ressources devra revenir aux régions concernées pour soutenir les routes forestières, les infrastructures locales, la formation, l'innovation, la transformation locale, l'acceptabilité sociale et la croissance économique régionale. Les régions ne doivent pas seulement porter les impacts de l'exploitation des ressources. Elles doivent aussi bénéficier directement de la richesse qu'elles contribuent à créer.

Conclusion

La forêt québécoise fait vivre des milliers de familles. Elle soutient des villages. Elle donne une identité à nos régions. Elle permet de construire, d'innover, d'exporter et de créer de la richesse.

Mais pour y arriver, il faut sortir du carcan actuel.

- ✓ Il faut abolir la taxe carbone.
- ✓ Il faut réviser le régime forestier.
- ✓ Il faut alléger la réglementation.
- ✓ Il faut donner plus de pouvoir aux régions.
- ✓ Il faut travailler avec les Premières Nations.
- ✓ Il faut soutenir la forêt privée.
- ✓ Il faut garantir un approvisionnement prévisible.
- ✓ Il faut revoir la tarification des bois.
- ✓ Il faut utiliser davantage le bois québécois.
- ✓ Il faut défendre nos entreprises face aux tarifs américains.
- ✓ Il faut faire de la foresterie une priorité économique nationale.



PLATEFORME PCQ – VOLET FORÊT

REDONNER LA FORÊT AUX RÉGIONS, AUX TRAVAILLEURS ET
AUX COMMUNAUTÉS QUI LA FONT VIVRE